

La jeunesse dans une société vieillissante

Contribution du think-tank

GenerationLibre

En 2060, un habitant sur trois aura plus de 60 ans, selon l'INSEE. Connue depuis longtemps, le phénomène de baisse de la fécondité couplé à une immigration ralentie contribue au vieillissement de la population. Si le nombre croissant d'inactifs surprend peu, la répartition des richesses entre les différentes générations retient de plus en plus l'attention.

En vingt ans, on note un très net déplacement de la richesse vers les retraités. Comme le rappelle Hakim El Karoui (auteur de *La lutte des âges*), en 2010, la cohorte la plus riche était celle des 60-69 ans – pratiquement tous retraités – qui possédaient un patrimoine 1,5 fois plus important que celui du reste de la population, alors que les actifs de 40-49 ans, disposaient d'un patrimoine supérieur de 1,24 fois seulement au niveau médian de la population. Dans *Le Destin des générations*, Louis Chauvel, évoque la fin du principe du « progrès générationnel ».

Résultat : on observe d'un côté, des vieux de plus en plus nombreux et qui n'ont pas assez cotisé pendant leur vie active pour financer leur retraite ; de l'autre, des jeunes de moins en moins nombreux, alourdis par la dette, dont l'entrée dans la vie active est de plus en plus difficile.

Née d'une succession de choix politiques faisant le choix de favoriser les générations plus âgées, au détriment de la jeunesse, la situation actuelle appelle un rééquilibrage en faveur des jeunes.

Dans cette note, GenerationLibre identifie trois réformes prioritaires ayant trait à la dette publique, la formation et l'insertion professionnelle, et à la prise en charge de la pauvreté chez les jeunes.

Restructurer la dette française pour alléger le fardeau de la jeunesse

Chaque enfant porte 30 000 euros de dette publique sur la tête à la naissance¹. Contractée par les générations âgées actuelles, la dette constitue « *un prélèvement de richesses sur les générations futures* »² et les nécessaires politiques de désendettement qui s'ensuivent se font aux dépens des investissements pour l'avenir et pour la jeunesse. Dans un rapport intitulé *Un Défaut français*, paru en mars 2013, GenerationLibre suggère, afin de remédier – entre autres – à cette injustice générationnelle, d'engager une restructuration préventive et ordonnée de la dette souveraine française.

Une restructuration créerait un choc moral à l'avantage des nouvelles générations, en partie libérées du fardeau du surendettement, tout en faisant supporter la majeure partie du coût aux épargnants de la « génération 68 » qui ont tant profité des largesses d'un système à crédit. Une restructuration réussie permet ainsi de mettre relativement davantage à contribution les porteurs de la dette publique, résidents et âgés, qui ont été et qui sont les premiers bénéficiaires des déficits sociaux et des politiques d'allègement de l'impôt sur le revenu des années 2000 non compensées par des baisses de dépense.

Un exemple : les ménages âgés et financièrement aisés sont les principaux détenteurs des contrats d'assurance vie³. Cette catégorie est la première bénéficiaire de la charge d'intérêt annuelle de la dette publique assise principalement sur l'impôt payé par les contribuables actifs. Un tel constat plaide en faveur d'un effort prioritaire de la part des détenteurs domestiques des produits de placement, à savoir, très majoritairement, les épargnants âgés au patrimoine élevé.

En inversant ainsi la logique d'endettement au profit des générations actives, la restructuration rétablirait une forme d'équité entre les générations. Si elle n'est pas une fin en soi, la restructuration permettrait de dégager des moyens pour mettre en œuvre les réformes structurelles majeures nécessaires et symboliserait un nouveau départ économique et social pour une génération se sentant délaissée.

¹ Bernard SPITZ, *On achève bien les jeunes*, Grasset, 2015.

² Hakim EL KAROUI, *La lutte des âges*, Flammarion, 2015.

³ Enquête « Patrimoine », Insee, 2012.

Offrir aux jeunes les conditions d'une entrée réussie sur le marché du travail

La formation commence dès l'école.

A l'heure où l'écart se creuse entre enfants d'ouvriers et enfants de cadres, les dysfonctionnements de notre école républicaine se dégagent. A vouloir un traitement identique pour tous, sans considérer plus sciemment les différences entre territoires ou entre élèves, **l'école unique a généré un système inégalitaire**. Tout en assurant le maintien du collège unique, la réforme engagée par Najat Vallaud-Belkacem tente d'y apporter des éléments de réponse en proposant d'évoluer vers plus d'autonomie pour les établissements. A titre d'exemple, les équipes dirigeantes devraient pouvoir décider librement de l'organisation des 20% de temps d'interdisciplinarité prévu.

Dans un rapport en cours, GenerationLibre propose d'aller plus loin en s'inspirant du modèle des « free schools », importé de Suède et largement expérimenté en Grande-Bretagne. Financées par le gouvernement, ces écoles reposent sur un principe cardinal : l'autonomie. Souvent créées par des parents d'élèves désireux d'innover, ces écoles ont l'obligation de respecter les grandes lignes définies par l'Etat sur le contenu de l'enseignement et les critères d'admission. Libre ensuite à chaque école de décider du nombre d'heures de cours, des matières enseignées (de la robotique au mandarin), de recruter les enseignants de son choix, d'introduire des MOOCs et des iPads ou au contraire de revenir au tableau de craie.

Jouant le rôle de régulateur et facilitateur, l'Etat favorise ainsi au mieux l'égalité des chances réelles.

Arrive ensuite l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, le taux d'échec en première année de fac atteint quasiment les 50% et seuls 27% obtiennent leur licence au bout de trois ans. Ceux qui obtiennent un diplôme se retrouvent, pour beaucoup, sur un marché du travail saturé, offrant très peu de débouchés. Les universités françaises ont, par ailleurs, dégringolé dans les

classements internationaux. Le classement PISA nous a rétrogradés au 15^e rang en 2000, 25^e en 2012 et au-delà du 30^e en 2015 !

Il s'est, par conséquent, développé un système à deux vitesses. D'un côté, des études hypercompétitives, hypersélectives, où l'élitisme républicain fonctionne à plein régime : classes préparatoires et grandes écoles, instituts d'études politiques (IEP), « business schools » et écoles d'ingénieurs, sections de techniciens supérieurs (STS) et instituts universitaires de technologie (IUT), « grands établissements » au statut particulier (tels que Dauphine). De l'autre, des facs légalement tenues de répondre aux désirs de tous les bacheliers de France, au mépris des capacités d'accueil comme des débouchés.

Une raison simple à cela : l'absence de sélection en première année, qui repose non pas sur un prétendu égalitarisme, comme on l'entend trop souvent, mais sur un simple malentendu historique : quand Napoléon fit du baccalauréat le premier diplôme d'enseignement supérieur, il n'y avait que 39 candidats par an... N'est-il pas temps d'adapter ce système à la nécessaire démocratisation de l'université ? Comment laisser les facs engorgées trier les étudiants en fonction de leur lieu d'habitation ou de leur numéro d'inscription, en leur interdisant d'évaluer leur niveau de compétences ou de motivation ?

La sélection redonnerait une valeur aux diplômes, une dignité aux étudiants et une motivation aux professeurs. Elle permettrait de distinguer les universités entre elles, brouillant peu à peu la frontière avec les grandes écoles. Elle réduirait l'afflux vers les matières les moins professionnalisantes. Elle ouvrirait la voie à des enseignements innovants, différenciés selon les profils des élèves. Elle parachèverait l'autonomie des universités, facilitant l'émergence de projets pédagogiques innovants ou alternatifs, au rebours de l'uniformité actuelle. Ainsi les étudiants eux-mêmes pourraient mieux sélectionner leur fac.

Suit enfin l'entrée sur le marché du travail.

Le marché du travail français ne fonctionne plus. Caractérisé par sa dualité, le marché du travail permet, d'un côté, aux « insiders » favorisés d'évoluer sans difficulté ; et empêche, de l'autre, les « outsiders » de l'intégrer. Les jeunes sont l'archétype des « outsiders ». Depuis 2008, accéder à un emploi stable et

convenablement rémunéré est un parcours du combattant, la durée moyenne avant d'avoir un CDI s'allonge, et même le stage rémunéré devient un bien rare.

Les effets pervers de ce système dual sont bien connus de certains économistes, dont le Prix Nobel de l'Economie, Jean Tirole, et Olivier Blanchard. Trois fois plus élevé qu'en Allemagne, le taux de chômage des jeunes est de 24% en France (vs 10% pour l'ensemble de la population). Les entreprises hésitent à transformer un CDD en CDI à cause du statut infiniment protecteur du CDI. La pression à la hausse du SMIC joue contre l'employabilité des juniors. Face à ce constat, nous nous rallions à la proposition d'un « contrat unique » développée par Jean Tirole.

Néanmoins, compte tenu du changement de paradigme en cours et de l'évolution vers une société où la frontière entre salariés et indépendants sera de plus en plus poreuse, nous suggérons, dans un rapport récent, de substituer au Droit du Travail, un Droit de l'Actif.

Une telle réforme permettrait de mettre fin à la dichotomie entre salariés et indépendants à l'heure où de plus en plus d'actifs passent d'un statut à l'autre ou cumulent les deux. Le Statut de l'Actif garantirait, par ailleurs, des droits fondamentaux aux actifs indépendants ne bénéficiant pas de notre système de protection sociale actuel, basé sur le modèle du plein emploi et reposant sur l'entreprise.

Pour en savoir plus, consulter notre rapport « Pour Un Statut de l'Actif : Quel droit du travail dans une société post-salariale ? »

Garantir un « filet de sécurité » à la jeunesse

Le taux de pauvreté des 18-29 ans en France atteint 18,9% aujourd'hui (vs 12,3% pour l'ensemble de la population). Si les jeunes de 18 à 25 ans sont éligibles au RSA depuis le 1^{er} septembre 2010, les conditions d'éligibilité n'en demeurent pas moins restrictives (être déjà parent ou avoir travaillé durant au moins deux ans au cours des trois dernières années). Que faire des jeunes ayant quitté leurs études, ne trouvant pas d'emploi et n'étant pas éligible au RSA ? La « garantie

jeunes » mise en œuvre par le gouvernement a voulu répondre à ce cas de figure. D'un montant proche du RSA, cette allocation vise à assurer à ces jeunes en situation de précarité financière et sociale une certaine autonomie.

A ce système d'allocations catégorielles, engendrant une gestion administrative complexe et des effets pervers (problèmes des indus et du taux de non recours), nous suggérons de substituer un système universel.

Dans un rapport intitulé *LIBER, un revenu de Liberté pour tous*, GenerationLibre a chiffré et modélisé la mise en œuvre concrète d'un revenu universel dans la France d'aujourd'hui. La mise en œuvre d'un tel revenu, versé de façon inconditionnelle et individuelle, permettrait de garantir à tous, jeunes compris, un « filet de sécurité » permettant de survivre dans la société, et d'avoir les moyens d'effectuer ses propres choix.

La mise en œuvre d'un revenu universel d'un montant proche du RSA, financé par un impôt proportionnel sur tous les revenus, ne modifierait pas fondamentalement les grandes masses de redistribution si ce n'est que les jeunes et les actifs se verraient traités plus équitablement.

Actuellement discuté dans de nombreux pays, la réforme du revenu universel constituerait un signal fort, en France et aux yeux du monde entier, de prise en charge de l'individu, quelque soit son âge et sa situation individuelle.

* * *